

HAUSSE DU POUVOIR D'ACHAT DES FRANÇAIS MESURES ENTREES EN VIGUEUR AU 1^{ER} JANVIER 2020

Les classes moyennes bénéficient d'une baisse de leur impôt sur le revenu

Le budget 2020 (PLF) acte une baisse de l'IR de 5 milliards d'euros. Le barème évolue : le taux de la 1^{ère} tranche à 14% (revenus entre 10 064 et 25 659€) est abaissé à 11%, avec un gain moyen évalué à 350€. Pour la 2^{ème} tranche, le seuil d'entrée est abaissé de 27.519 à 25.659€, avec un gain maximum fixé à 125€ pour une personne seule et 250€ pour un couple marié ou pacsé.

80% des Français sont exonérés de taxe d'habitation

Conformément à la volonté du Président de la République, 80% des foyers les plus modestes ne paieront plus la taxe d'habitation en 2020, après avoir bénéficié d'un dégrèvement de 30% en 2018 et une réduction de 65% en 2019. La suppression définitive de la taxe d'habitation pour tous est prévue en 2023.

Les Français continueront de percevoir la prime « Macron »

Le dispositif, créé pour répondre à la crise des « gilets jaunes », est reconduit dans le cadre du budget 2020 pour les salariés avec une rémunération brute mensuelle allant jusqu'à 3 600 euros nets par mois (3 Smic). Les entreprises qui souhaitent la verser, doivent conclure un accord d'intéressement pour leurs salariés.

Les retraités modestes voient leurs pensions progresser

La revalorisation des pensions de base est intervenue dès le 1^{er} janvier 2020 sur le niveau d'inflation pour les retraités modestes percevant moins de 2.000 euros bruts par mois, et à hauteur de 0,3% pour les retraités dont les revenus sont supérieurs à 2.014 euros bruts par mois.

Les salariés au Smic voient leurs revenus mensuels augmenter

La revalorisation (automatique) sera de 1,2%, soit 15 euros supplémentaires par mois. Le Smic devrait ainsi atteindre 1.219 euros nets par mois. La prime d'activité étant revalorisée dans le cadre du budget 2020, les salariés au Smic verront leurs revenus mensuels augmenter.